



CARRIÈRES  
SOUS-POISSY

Accusé de réception en préfecture  
078-217801232-20220907-DEC2022-125-AR  
Date de télétransmission : 12/09/2022  
Date de réception préfecture : 12/09/2022

Direction Sports, de la Culture, de la Vie associative et de l'Évènementiel  
Service des Affaires Culturelles

## DÉCISION DU MAIRE n° DEC2022-125

### LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 rendue exécutoire le 13 juillet 2020 portant délégation de compétences au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services de Madame Yousof Soraya domiciliée au 8 rue Georges Lenôtre, 78120 Rambouillet, afin de proposer une série de Caricatures le mercredi 21 septembre de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 à la médiathèque Octave Mirbeau dans le cadre de la journée internationale de la paix.

**Article 1** : DECIDE de signer un contrat avec Madame Yousof Soraya domiciliée au 8 rue Georges Lenôtre, 78120 Rambouillet, afin de proposer une série de Caricatures le mercredi 21 septembre de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 à la médiathèque Octave Mirbeau dans le cadre de la journée internationale de la paix.

Le coût de la prestation totale s'élève à 949.50 euros TTC.

**Article 2** : DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

La présente décision sera communiquée au plus prochain Conseil municipal, transmise en sous-préfecture et affichée conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Carrières-sous-Poissy, le 07/09/2022



LE MAIRE

Eddie AÏT

Publié le ....1.2.SEP.2022.....